

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai, à **vingt heures quinze**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la **Salle des Arcades, Espace E. VALLADON**, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire. La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS : M BOUDET- M LEGRET – Mme DERAIS – M CHAMPION – Mme SEVIN – M HUGON – Mme AVISSE – M LEGRAND.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M COCHARD pouvoir Mme AVISSE – Mme LINCKER pouvoir M LEGRET – VIVET pouvoir M CHAMPION – Mme JAULNEAU pouvoir M LEGRAND – M DAMAS pouvoir M HUGON- Mme DAIN – Mme PIVRON.

Monsieur LEGRET a été élu secrétaire.

1- **INSTALLATION MEDIATHEQUE :**

- **1.1 ACHAT MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE – DANIEL ENOND.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Daniel ENOND, pour l'achat du mobilier de la médiathèque.

Le coût du mobilier Chambord Bibliothèque est estimé à 7 158.91,00 € H.T. soit 8 590.69 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet d'achat du mobilier Chambord Bibliothèque pour la médiathèque.
- Accepte le devis de la société DANIEL ENOND d'un montant de 7 158.91 HT € soit 8 590.69 T.T.C. (Aménagement mobilier Chambord Bibliothèque).
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture.

- **1.2 ACHAT MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE – SAS MOBIDECOR.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Mobidécór, pour l'achat de tables à la médiathèque.

Le coût des tables est estimé à 829.64 € H.T. soit 995.56 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet d'achat de tables pour la médiathèque.
- Accepte le devis de la société SAS MOBIDECOR d'un montant de 829.64 HT € soit 995.56 T.T.C. (Tables).
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture

- **1.3 ACHAT MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE –CIMAISES ET PLUS.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CIMAISES ET PLUS, pour l'achat de cimaise pour la médiathèque.

Le coût des cimaises est estimé à 589.13 € H.T. soit 706.96 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet d'achat des cimaises pour la médiathèque.
- Accepte le devis de la société CIMAISES ET PLUS d'un montant de 589.13 HT € soit 706.96 T.T.C. (Achat de cimaises).
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture.

- **1.4 ACHAT MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE –MANUTAN COLLECTIVITES.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Manutan Collectivités, pour l'achat de mobilier à la médiathèque.

Le coût du mobilier est estimé à 2 501,01 € H.T. soit 3 001,21 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet d'achat de mobiliers pour la médiathèque.
- Accepte le devis de la société MANUTAN COLLECTIVITES d'un montant de 2 501.01 HT € soit 3 001.21 T.T.C. (achat de mobilier).
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture.

- **1.5 ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MEDIATHEQUE –ALT-R-IT-INFORMATIQUE.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ALT-R-IT- INFORMATIQUE, pour l'achat de matériel informatique à la médiathèque.

Le coût du matériel informatique est estimé à 7 978.00 € H.T. soit 9 573.60 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet d'achat de matériel informatique pour la médiathèque.
- Accepte le devis de la société ALT-R-IT – INFORMATIQUE d'un montant de 7 978.00 HT € soit 9 573.60 HT TTC
- Autorise le Maire à passer la commande et régler la facture.

- **1.6 ACHAT DE SACS – ATELIER DU TOTE BAGS.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ATELIER DU TOTE BAGS, pour l'achat de sacs.

Le coût des sacs est estimé à 480.00 € H.T. soit 576.00 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet d'achat de sacs, à l'entreprise l'atelier du Tote Bags.
- Accepte le devis de la société ATELIER DU TOTE BAGS d'un montant de 480.00 HT € soit 576.00 T.T.C. (Achat de sacs).
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture.

- **1.7 CONTRAT SFR – INTERNET ACCES FIBRE – 10 ROUTE D'AUTHON.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SFR, pour l'accès internet Accès Fibre au 10 Route d'Authon 28 330 LA BAZOCHE GOUET.

Le coût de l'abonnement mensuel est de 60.00 euros HT / mois soit 72.00 euros TTC / mois à compter du 04 juillet 2022, assortie d'une durée d'engagement de 48 mois, ce prix comprend l'installation sur Site, GTI 8h, Lundi-Samedi, Ligne téléphonique avec porta, Option WIFI actif, prise de RV à la souscription, 1 Adresse IP Fixe incluse, GTR Normal (sans GTR).

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise SFR pour l'accès fibre internet au coût mensuel de 60.00 euros ht/ mois soit 72.00 euros TTC à compter du 04 juillet 2022, assortie d'une durée d'engagement de 48 mois, au 10 Route d'Authon.
- Autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents relatifs à ce contrat.

- **1.8 ACHAT MATERIEL AUDIOVISUEL – WATT SONO - MEDIATHEQUE.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise WATT SONO, pour l'achat du matériel audiovisuel pour la médiathèque.

Le coût d'achat du matériel audiovisuel est estimé à 5 428.37 € H.T. soit 6 514.04 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'achat du matériel audiovisuel, à l'entreprise WATT SONO.
- Accepte le devis de la société WATT SONO d'un montant de 5 428.37 HT € soit 6 514.04 T.T.C. (Achat de matériel audiovisuel).
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture.

2- SUBVENTION – ASSOCIATION FESTIGAULT.

Monsieur le Maire présente la demande de l'association FESTIGAULT, qui souhaite une participation de la commune concernant le voyage d'un enfant d'origine Ukrainienne résident sur notre commune et scolarisé au collège JOACHIM DU BELLAY.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'association FESTIGAULT de 65.00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser la somme de 65,00 € à l'Association FESTIGAULT.

3- DECISION MODIFICATIVE N° 01 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente la décision modificative numéro 1 du budget de la commune.

Le conseil municipal approuve à la majorité la décision modificative n° 01 apportée au budget primitif 2022 de la commune, jointe en annexe.

Présents	08	Pouvoirs	05	VOTANTS	13	Pour	13	Contre	00	Abstention	00
----------	----	----------	----	----------------	-----------	------	----	--------	----	------------	----

4- COTISATION ANNUELLE – MEDIATHEQUE.

Monsieur le Maire présente le projet de cotisation annuelle pour l'emprunt de documents à la médiathèque.

La cotisation annuelle s'applique uniquement pour des emprunts de documents.

Pour visiter une expo, assister à une conférence ou animation gratuite, jouer au jeux vidéo ou jeux de société l'accès à la médiathèque reste libre.

La mise en place de cette cotisation annuelle pour l'emprunt de documents prendra effet à compter du 01 septembre 2022.

La cotisation annuelle pour un adulte est de 10.00 €

La cotisation annuelle pour une famille est de 15.00 €

-Gratuité pour les moins de 18 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal,

-Accepte le projet de cotisation annuelle pour l'emprunt de documents à la médiathèque soit :

- Une cotisation annuelle pour un adulte de 10.00 €, la cotisation annuelle pour une famille de 15.00 € et une gratuité pour les moins de 18 ans à compter du 01 septembre 2022, l'accès à la médiathèque pour visiter une exposition, assister à une conférence ou une animation gratuite, jouer au jeux vidéo ou jeux de société reste libre.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de cette cotisation annuelle.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

M BOUDET, évoque un voyage scolaire de 3 jours, les 15/16 et 17 Juin prochain. Le coût de ce voyage est de 230.00 €. Un enfant d'origine Ukrainienne scolarisé dans notre commune est du voyage. La présidente de l'association souhaite une participation de la commune. Le Conseil Municipal alloue une subvention de 65.00 €, sachant que le collège organisateur prend à sa charge une participation de 100.00 €. Le solde sera pris en charge par l'association.

M CHAMPION, apporte des informations sur le SITCOM. Le tri réalisé par les particuliers est en forte baisse. Le SITCOM prévoit une refonte de la collecte des ordures. Il évoque également l'important travail réalisé au cimetière par les employés communaux dans les allées pour sa propreté. Il précise qu'un règlement sera prochainement mis en place.

Mme AVISSE, évoque des difficultés de circulation liées au stationnement anarchique rue du Général de Gaulle, face à la cordonnerie.

M HUGON, demande si des coupures de l'éclairage public seraient bientôt mises en place pour réaliser des économies.

M LEGRET, donne des informations sur le camping municipal et s'inquiète des lenteurs concernant le programme de travaux et de la modernisation de celui-ci (Terminal électronique de paiement, site internet) dans le cadre du renouvellement de son classement en deux étoiles.

Il évoque également une fuite d'eau au camping qui nécessite une recherche approfondie.

Il fait part également au Conseil Municipal de la dégradation du mobilier urbain (jardinière, et poteaux aux passages cloutés). Les tracteurs et les poids lourds ne respectent pas toujours la signalisation routière en ville. Monsieur LEGRET informe le Conseil Municipal que quatre porte-greffes seront de nouveaux greffés le 13 mai prochain au verger communal.

La séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,